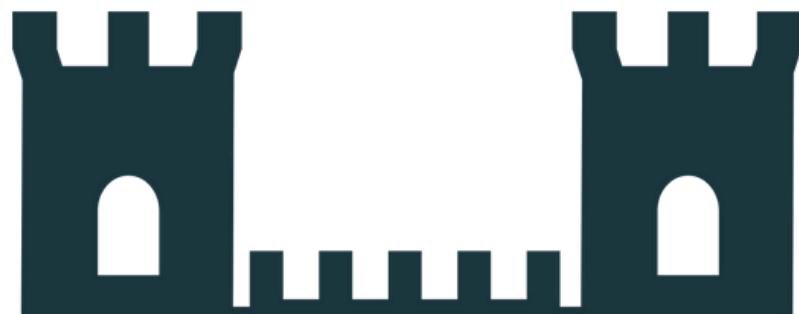


tallard



TRAIL DU CHÂTEAU
— DE TALLARD —

RÈGLEMENT 2026

I. GÉNÉRALITÉS

Le Trail du Château de Tallard est organisé par l'association Tallard D+, association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'épreuve se déroulera le samedi 28 mars 2026, au départ du parc de la Durance (amphithéâtre de Tallard).

Deux courses de pleine nature sont proposées :

Épreuve	Distance	Dénivelé positif	Départ	Barrière horaire
La grande Conquête	10km	270m D+	9h00	2h30
La petite Conquête	6km	130m D+	9h30	2h00

1. SPÉCIFICITÉS DES PARCOURS

Les parcours empruntent divers sentiers et chemins autour de Tallard, offrant une alternance de montées, descentes et passages en milieu naturel.

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née avant 2010 (catégorie Cadet et au-delà), en bonne condition physique et suffisamment entraînée.

Avant de s'inscrire, les coureurs doivent être pleinement conscients :

- de la longueur et du dénivelé de l'épreuve,
- de la technicité de certains passages,
- et de la nécessité d'une préparation adaptée.

Il est rappelé aux concurrents que la qualité et la sensibilité des espaces traversés nécessitent un respect strict des mesures destinées à la protection de ces milieux. Les participants doivent rester strictement sur les zones autorisées (seuls sont autorisés les tracés existants).

2. DÉPARTS ET ARRIVÉES

La grande Conquête : Départ 9h00 au parc de la Durance, au niveau de l'amphithéâtre.

La petite Conquête : Départ 9h30 au parc de la Durance, au niveau de l'amphithéâtre.

Toutes les arrivées se feront au lieu de départ.

3. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée agréée par la FFA.

Les dossards seront équipés de puces électroniques permettant d'enregistrer le temps de chaque participant.

Tout abandon ou mise hors course devra être signalé à l'organisation.

4. CATÉGORIES AUTORISÉES

Course	Catégories*
La grande Conquête	À partir de Cadets
La petite Conquête	À partir de Cadets

*Voir page 4 pour connaître les catégories d'âge officielles de la FFA valable à partir du 2 septembre 2025

5. CONTROLES, RAVITAILLEMENTS, BARRIÈRES HORAIRES

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous :

Course	Ravitaillement	Barrières horaires
La grande Conquête (10km)	1 ravitaillement : Chem. de Tresbaudon (km 5)	Chem. de Tresbaudon : 10h15 Arrivée : 11h30
La petite Conquête (5km)	À l'arrivée	Arrivée : 11h30

Les coureurs ne respectant pas les barrières horaires seront mis hors course et devront restituer leur dossard au point de contrôle.

Les points d'assistance sont autorisés sur les lieux de ravitaillement, dans la zone dédiée aux ravitaillements personnels (50 mètres avant et après le ravitaillement).

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement : Pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement et le point d'arrivée. Aucun déchet ne sera toléré en pleine nature, le contrevenant s'expose à son exclusion .

Les ravitaillements seront adaptés à la situation sanitaire en vigueur en cas de recommandation gouvernementale.

ATTENTION : il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements ; les coureurs doivent être équipés de leur propre gobelet.

6. CATÉGORIES D'ÂGE OFFICIELLES

Catégories	Code	Année de naissance
U10	EA	2017 à 2019
U12	PO	2015 à 2016
U14	BE	2013 à 2014
U16	MI	2011 à 2012
U18	CA	2009 à 2010
U20	JU	2007 à 2008
U23	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Master 0	MO	1991 à 1987
Master 1	M1	1986 à 1982
Master 2	M2	1981 à 1977
Master 3	M3	1976 à 1972
Master 4	M4	1971 à 1967
Master 5	M5	1966 à 1962
Master 6	M6	1961 à 1957
Master 7	M7	1956 à 1952
Master 8	M8	1951 à 1947
Master 9	M9	1946) 1942
Master 10	M10	1941 et avant

II. INSCRIPTIONS ET FORMALITÉS

1. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Conformément à la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, tout participant **majeur** souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national doit désormais satisfaire au **Parcours Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA, en remplacement du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

Aussi, afin de valider son inscription à la course choisie, il faudra se connecter, dans les trois mois précédent sa compétition jusqu'à la veille de l'événement, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes afin d'être sensibilisés aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Les **non licenciés mineurs** doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running conformément à la loi, ainsi qu'une autorisation parentale. Sont acceptés les documents ci-dessous :

- Licence Fédération Française d'Athlétisme compétition et running (licence FFA Santé non valide)
- Licence des fédérations affinitaires acceptées (ex : UFOLEP) sous réserve que la licence mentionne qu'elle a été délivrée pour l'athlétisme en compétition ou la course à pied en compétition (joindre une copie de la licence en cours de validité au bulletin d'inscription) (la date doit être visible et lisible).
- Certificat médical (ou sa photocopie) de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »* datant de moins d'un an le jour de la course.

***Attention :** La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme impose que le certificat médical comporte la mention « sport en compétition » ou « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition ». La mention « trail en compétition » n'est pas acceptée.

Aucun autre document ne peut être accepté et aucun certificat médical ne sera délivré sur place par l'organisation.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, tout coureur n'ayant pas transmis un dossier complet à la date limite du 4 octobre 2025 ne pourra pas participer à l'épreuve. Son dossard ne pourra lui être remis. Seul un dossier complet et le paiement valent inscription.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site <https://lien-externe.my.canva.site/tallard-d-plus> et fermeront le vendredi 27 mars à 23h59.

Afin d'adapter au mieux l'organisation des épreuves et la sécurité, nous préconisons les inscriptions en ligne. Les inscriptions sur place se feront uniquement le samedi dans la limite des dossards disponibles.

Les inscriptions sur place, pour toutes les courses, se dérouleront le samedi 28 mars de 6h30 à 8h30 au parc de la Durance, au niveau de la Buvette, proche de l'amphithéâtre.

Les inscriptions comprennent :

- la participation à la course,
- la fourniture du dossard,
- des lots éventuels d'inscription,

3. TARIFS

Course	Nombre de places	Tarifs
La grande Conquête (10km)	200 places	En ligne : 10€ Sur place : 12€
La petite Conquête (6km)	200 places	En ligne : 8€ Sur place : 10€

4. MODIFICATION D'INSCRIPTION

Le changement de parcours après l'inscription n'est pas autorisé. En cas d'annulation à l'initiative du concurrent, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas d'une annulation pour raison médicale, un report sur la prochaine édition ou un avoir pour nos autres évènements et services pourra être proposé sur présentation d'un certificat médical.

5. ECHANGE DE DOSSARD

L'échange de dossard entre coureurs est strictement interdit.

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation [...] de l'organisateur de cette manifestation. » L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

III. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, de reporter ou d'annuler l'épreuve.

Les concurrents pourront dans ces cas précis, prétendre à un remboursement de 80% du tarif de la course.

IV. RETRAIT DES DOSSARDS

Une pièce d'identité officielle sera demandée pour tout retrait de dossard.

Les retraits de dossards, pour toutes les courses, se dérouleront, le samedi 28 mars uniquement de 6h30 à 8h30 au parc de la Durance, au niveau de la Buvette, proche de l'amphithéâtre.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur ; les épingles à nourrice ne sont pas fournies.

Conformément au règlement de la FFA, le dossard doit impérativement être porté pendant toute la durée de la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni masqués.

Exceptionnellement, le retrait d'un dossard individuel peut être fait par une autre personne. Elle devra être munie de votre pièce d'identité (ou sa copie).

V. DEROULEMENT DES COURSES

1. BRIEFING DE COURSE

Un briefing d'avant course sera fait à l'oral devant l'amphithéâtre. Ce briefing est important afin de connaître les ajustements de dernières minutes.

2. SE RENDRE AU DÉPART

Deux parkings sont mis à votre disposition :

- Parking du Parc de la Durance (capacité limitée)
- Parking des Jardins, ainsi que le terrain en herbe situé à droite de celui-ci — un fléchage sera mis en place pour vous y guider.

Afin de préserver la fluidité du stationnement et limiter la saturation des parkings, le covoitage est vivement recommandé.

Nous invitons également les habitants des environs à privilégier les déplacements à pied pour rejoindre le site du départ.

3. MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les deux courses, chaque participant doit être en possession pendant toute la durée de l'épreuve :

- d'un gobelet (aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements)

Les bâtons sont autorisés. Les coureurs souhaitant les utiliser doivent les porter dès le départ (à la main ou fixés sur un sac/ceinture).

Une fois engagés sur le parcours avec des bâtons, ils devront être conservés jusqu'à l'arrivée — aucun dépôt ou abandon de matériel ne sera toléré sur le parcours.

4. SÉCURITÉ / ASSISTANCE / SECOURS

La sécurité est assurée par un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) mis en place par la FFSS05, présent sur site de 08h00 à 12h00.

Un poste de secours est installé au départ/arrivée (amphithéâtre du parc – Parc de la Durance) et des moyens mobiles (vélos et véhicule) permettent une intervention rapide.

En cas de problème, les concurrents doivent prévenir le bénévole le plus proche ou appeler le numéro d'urgence présent sur les dossards.

5. ABANDON

Sauf en cas de blessure, tout abandon doit se faire uniquement sur un point de contrôle. Le coureur doit impérativement avertir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

6. PÉNALITÉ

Une disqualification sera appliquée pour les cas suivant :

- Passage intentionnelle en dehors du parcours baliser sans passer par les postes de contrôle.
- Jet de détritus en dehors des poubelles prévus à cet effet.
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Non respect des personnes (organisateurs, bénévoles ou concurrents).
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste ou d'un secouriste.
- Non respect de l'âge minimum.

VI. APRES COURSE

1. RECOMPENSES

Pour chacune des deux courses, seuls les 3 premiers au classement général féminin et masculin recevront un lot spécial.

Un podium sera également organisé pour les premiers de chaque catégorie, femme et homme, ainsi que pour les 3 premiers au scratch féminin et masculin, qui se verront remettre une médaille.

2. RESTAURATION

Sous réserve des contraintes sanitaires, un espace buvette et snack sera ouvert aux coureurs et au public durant toute la durée de la manifestation.

VII. DROIT A L'IMAGE

Tous les coureurs s'engagent selon les termes suivants :

« J'autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droit, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises lors de ma participation au Trail de Tallard, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi, ainsi que pour toute prolongation éventuelle. »

VIII. ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la durée de l'épreuve.

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit toutefois disposer d'une assurance individuelle accident. Celle-ci peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix, notamment via la Fédération Française d'Athlétisme lors de la prise de licence.

IX. PROTOCOLE SANITAIRE

En cas de besoin, un protocole sanitaire sera appliqué conformément aux directives en vigueur.

Il devra être strictement respecté par tous (bénévoles, coureurs, spectateurs).

Tout concurrent ne respectant pas ce protocole ne pourra pas prendre le départ.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

TALLARD D+ CLUB
tallardsport@gmail.com
06 26 01 63 59

